

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil seize  
 En exercice : 15 Le 25 mars à 18 heures 30  
 Présents : 11 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES  
 Votants : 15 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.  
 Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2016  
**PRESENTS** : MMES BOULAI – COUTEAU – MOUNIER –  
 PÉNIGAUD  
 MM. BARRAL – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT –  
 CABROLIÉ – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE  
**EXCUSES** : MME GAILHOUSTET  
 MM BOIREAU – ESTIENNE – FAURE  
**POUVOIRS** :  
 MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN  
 M BOIREAU a donné pouvoir à M BOIVENT  
 M ESTIENNE a donné pouvoir à M BARRAL  
 M FAURE a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

MME PÉNIGAUD a été nommée secrétaire.

**2016-03-12 D :**

**Objet : Demande de subvention à la CdC au titre de l'aménagement du bourg pour l'aménagement autour de l'église**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement autour de l'église et expose que le montant des travaux est estimé à ce jour à 255 394,80 € TTC soit 212 829 € HT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient être éligibles aux dispositifs d'aide :

- du Conseil Départemental (Produit procuré par les amendes de police relatives à la circulation routière) à hauteur de 30% de 40 000 € HT soit 12 000 €
- de l'Etat (Dotation d'Equipeement des Territoire Ruraux) à hauteur de 25% du montant HT des travaux soit 53 207,25 €
- de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) soit 47 320,95 €
- de la Communauté de Communes Braconne et Charente soit 57 735 €

Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes Braconne et Charente au titre de l'aménagement du bourg sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne mandat, à l'unanimité, à Monsieur le Maire pour présenter une demande de subvention à la Communauté de Communes Braconne et Charente au titre ces travaux d'aménagement.

Fait à Jauldes, le 29 mars 2016

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

